



## Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

**7451<sup>e</sup>** séance

Jeudi 28 mai 2015, à 15 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M <sup>me</sup> Murmokaitė . . . . .	(Lituanie)
<i>Membres :</i>	Angola . . . . .	M. Gaspar Martins
	Chili . . . . .	M. Barros Melet
	Chine . . . . .	M. Liu Jieyi
	Espagne . . . . .	M. González de Linares Palou
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Gee
	Fédération de Russie . . . . .	M. Safronkov
	France . . . . .	M. Lamek
	Jordanie . . . . .	M. Omaish
	Malaisie . . . . .	M. Ibrahim
	Nigéria . . . . .	M. Laro
	Nouvelle-Zélande . . . . .	M <sup>me</sup> Schwalger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Rycroft
	Tchad . . . . .	M. Mangaral
	Venezuela (République bolivarienne du) . . . . .	M. Suárez Moreno

### Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (S/2015/296)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 ([verbatimrecords@un.org](mailto:verbatimrecords@un.org)). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 15 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud**

#### **Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (S/2015/296)**

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2015/380, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par la France, la Lituanie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/296, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Angola, Tchad, Chili, Chine, France, Jordanie, Lituanie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Venezuela (République bolivarienne du)

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2223 (2015).

*La séance est levée à 15 h 10.*